



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maternités

Question écrite n° 58883

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le transfert prévu par l'ARH de la maternité de l'hôpital Saint-Antoine (12e) vers l'hôpital Trousseau (12e) et vers l'hôpital Tenon (20e). L'hôpital Trousseau a déjà fait savoir qu'il ne pourra absorber que 1 000 des 2 300 naissances annuelles suivies actuellement à l'hôpital Saint-Antoine. À ce jour, les personnels et les patients concernés par ce transfert ne sont informés, ni des conditions de cette réorganisation, ni des sites de leur prochaine affectation. Étant très attachée à la qualité et à l'offre en matière de santé publique hospitalière dans son arrondissement et plus généralement à Paris et dans l'est parisien, elle souhaiterait connaître les objectifs et les conditions de ce transfert, les critères selon lesquels les familles actuellement accueillies à l'hôpital Saint-Antoine seront orientées vers l'un ou l'autre des établissements et enfin les moyens envisagés pour informer les personnels et les usagers de la maternité de l'hôpital Saint-Antoine.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58883

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)